

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

Marché aux Puces à **JEBSHEIM 68320**

**Organisé par l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Jebsheim,
Artzenheim, Grussenheim, Porte du Ried, Durrenentzen, Muntzenheim**

Règlement du marché aux puces

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">Toute déclaration et (ou) vente frauduleuse sera sanctionnéeLes stands de boissons et de denrées alimentaires à consommer sur places sont exclus puisque réservés aux organisateursLa vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interditeL'interdiction de substance nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marchéToute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyanteLes animaux doivent être tenus en laisse | <ul style="list-style-type: none">L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correctL'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir lors de la manifestationLes emplacements non réservés seront attribués au fur et à mesure des inscriptionsToute réservation non accompagnée de son montant ne sera pas prise en considérationEn cas de non-respect de règlement, l'association organisatrice est seule juge, et peut même procéder à l'exclusion |
|---|--|

ANIMATION ET RESTAURATION SUR PLACE TOUTE LA JOURNÉE

Accueil des exposants à partir de 6h30

TALON DE RESERVATION – ATTESTATION

A retourner à Mme Schneider Myriam 12 rue des Ecoles – 68320 JEBSHEIM

Accompagné de votre règlement à l'attention des JSP de Jebsheim et environs

Renseignements au 06 40 18 60 27

NOM	Prénom
Adresse	CP et Localité
Date et Lieu de Naissance	Tel
Mail	N° Immatriculation de la voiture
Pièce D'identité N°	Délivrée par Le

Demande à participer au Marché aux Puces de Jebsheim le 13 septembre 2026

Ci-joint, un chèque de **(15.00 euros les 5 mètres)**

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation et ne pas avoir pris part à plus de deux marchés aux puces durant l'année civile en cours.

Fait à

le

Signature

Ne pas jeter sur la voie publique

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

Marché aux Puces à **JEBSHEIM 68320**

**Organisé par l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Jebsheim,
Artzenheim, Grussenheim, Porte du Ried, Durrenentzen, Muntzenheim**

Règlement du marché aux puces

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">Toute déclaration et (ou) vente frauduleuse sera sanctionnéeLes stands de boissons et de denrées alimentaires à consommer sur places sont exclus puisque réservés aux organisateursLa vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interditeL'interdiction de substance nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marchéToute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyanteLes animaux doivent être tenus en laisse | <ul style="list-style-type: none">L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correctL'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir lors de la manifestationLes emplacements non réservés seront attribués au fur et à mesure des inscriptionsToute réservation non accompagnée de son montant ne sera pas prise en considérationEn cas de non-respect de règlement, l'association organisatrice est seule juge, et peut même procéder à l'exclusion |
|---|--|

ANIMATION ET RESTAURATION SUR PLACE TOUTE LA JOURNÉE

Accueil des exposants à partir de 6h30

TALON DE RESERVATION – ATTESTATION

A retourner à Mme Schneider Myriam 12 rue des Ecoles – 68320 JEBSHEIM

Accompagné de votre règlement à l'attention des JSP de Jebsheim et environs

Renseignements au 06 40 18 60 27

NOM	Prénom
Adresse	CP et Localité
Date et Lieu de Naissance	Tel
Mail	N° Immatriculation de la voiture
Pièce D'identité N°	Délivrée par Le

Demande à participer au Marché aux Puces de Jebsheim le 13 septembre 2026

Ci-joint, un chèque de **(15.00 euros les 5 mètres)**

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation et ne pas avoir pris part à plus de deux marchés aux puces durant l'année civile en cours.

Fait à

le

Signature

Ne pas jeter sur la voie publique